



Perte de colis par la poste refus du vendeur de remboursement

Par **dream92**, le **08/10/2012 à 12:46**

Bonjour, au mois de Juin j'ai procédé a l'achat d'un téléphone moyennant la somme de 80 euros a un particulier (via le site ...),, a ce jour je n'ai rien reçu, le vendeur refuse de me rembourser en prétextant que le colis a été perdu par la poste (me fournit dans la foulée les références d'envoi).., malgré mes relances et d'un courrier avec une mise en demeure (au mois de Juillet, il refuse toujours.rnest il possible d'engager des poursuites afin de me faire rembourser? suis je dans les délais? si oui quelle juridiction Saisir en sachant que j'habite Paris et lui Avignon? est il possible de demander des dommages et interets?rnEn vous remerciant par avance pour votre aide je vous prie de croire en mes sincères Salutations.rnrnTres Cordialement.

Par **Lag0**, le **08/10/2012 à 13:44**

[citation]le vendeur refuse de me rembourser en prétextant que le colis a été perdu par la poste [/citation]rnBonjour,rnJustement, si le colis a été perdu par la Poste, le vendeur doit, soit vous fournir un second objet identique, soit vous rembourser.rnLe vendeur reste responsable de l'objet jusqu'à la livraison à l'acheteur. S'il y a eu perte de la Poste, l'expéditeur peut demander à être dédommagé en fonction de la valeur qu'il avait déclaré (si envoi en recommandé).

Par **dream92**, le **08/10/2012 à 13:48**

Merci Lag0 pour votre aide, je vais saisir le juge de proximité de mon lieu d'habitation afin d'entamer les démarches, je tiens à vous remercier par ailleurs pour votre aide.rnrnTres Cordialement.